FNEC FP FO
ACADÉMIE DE BORDEAUX

DÉCLARATION FNEC FP-FO FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSA ACADÉMIQUE

13 JUIN 2023

Académie de Bordeaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée du CSA Académique,

Se réunir aussi tardivement dans l'année sera au moins la catastrophique opportunité de dresser un bilan des mois écoulés depuis l'automne.

Nous vous rassurons: pas un bilan exhaustif de TOUS les problèmes liés aux conditions de travail des personnels - une déclaration de plusieurs heures serait assurément malvenue, bien qu'assurément nécessaire pour que l'administration prenne la mesure de la souffrance qui régit désormais, quasi inéluctablement, le quotidien de trop d'enseignants, de personnels administratifs, d'AESH, d'AED, de Psy-EN, de directeurs d'école, de chefs d'établissement, d'infirmières et de médecins

Mais un bilan implacable : le mal-être augmente, l'Institution se déresponsabilise et la volonté décomplexée de ce gouvernement de détruire notre Ecole et plus largement la Fonction publique est satisfaite. Pour couronner le tout, nous cumulons les mépris : celui de l'opinion publique qui arrive encore à croire que nous sommes des privilégiés. Celui de notre hiérarchie, parfois. Ceux de notre Ministre et de ce gouvernement : désormais trop régulièrement.

Selon l'article 20 du règlement intérieur du comité social d'administration et conformément à l'article L.253-2 du code général de la fonction publique, une des premières attributions de la formation spécialisée est la protection de la santé physique et mentale, et l'amélioration des conditions de travail.

D'après l'O.M.S., « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » - définition revendiquée par cette même organisation depuis 1948.

Un état de complet bien-être… voilà exactement le syntagme qui caractérise le moins bien les personnels de l'Education nationale !

Et lorsque ces mêmes personnels se saisissent des registres, pourquoi sont-ils si rarement écoutés, accompagnés et défendus ?! Leur mal-être, leur peur retentissent à travers des fiches SST qui font froid dans le dos !

Ici un collégien qui souhaite à sa professeure de mourir brûlée, là un autre collégien qui invective son prof : « vous êtes un prof de merde et vous sentez la merde » !

Les gamins sont toujours en place… les profs, eux, titubent.

Que dire de ce collège où, alors qu'une élève menace de se suicider en sautant d'un étage, ses camarades crient, de la cour : « saute, salope ! »…

On peut encore évoquer les propos outrageants et racistes qui circulent sur tel prof sur les réseaux sociaux, les bagarres violentes de nos « apprenants » face auxquelles les personnels se trouvent démunis, ou les menaces de mort à l'encontre des profs - et la réponse de l'administration, ubuesque, qui propose une formation PAF... N'oublions pas les agressions verbales telles celles d'un élève qui demande - ou exige, on ne sait pas - de sa prof qu'elle « lui suce la bite » - poliment ou pas, on ne sait pas non plus… mais c'est à la dame outragée que l'on demande d'être compréhensive : l'élève aurait des problèmes…

Dans les réponses de la Direction, on trouve aussi : « des élèves dangereux, il va y en avoir de plus en plus et il va falloir s'y habituer ».

Mais le comportement de certains élèves n'est pas le seul à nuire au bien-être des personnels et nous alertons sur le cas du Lycée de Blaye où enseignants et administratifs multiplient les appels au secours ! Une quarantaine de fiches qui manifestent une grande souffrance au travail.

Or ces violences à l'encontre des personnels relèvent de votre responsabilité, vous qui représentez l'Institution, le système. Nous pouvons parfois avoir le sentiment que tout est étudié pour que plus rien ne fonctionne… mais les fonctionnaires doivent « fonctionner » coûte que coûte !

Que dire de l'acte 2 de l'Ecole inclusive qui prévoit la fermeture de tous les établissements médico-sociaux, en plus des classes spécialisées, et qui veut faire porter la responsabilité de la maltraitance des élèves les plus fragiles par les personnels ! Ne nous voilons pas la face : l'inclusion à outrance et sans moyens suffisants a des conséquences de plus en plus graves sur les conditions de travail de tous les personnels. C'est pourquoi notre fédération en revendique le retrait.

L'extrême inquiétude se situe aussi dans les atteintes au respect de nos principes républicains - quand un lycée alerte par exemple sur le fait que de plus en plus d'élèves viennent à l'école revêtues d'abayas, dans un contexte social très défavorisé et alors qu'une mosquée - en plus de tiktok - oeuvre pour que ces mêmes élèves tiennent tête aux professeurs, voire les enregistrent !

Dans cette liste à la Prévert des conditions du mal-être, nous dénonçons ce « Pacte », véritable diablerie qui prépare la mise en concurrence des personnels, la surcharge de travail, et qui constitue une attaque décomplexée contre notre statut.

Nous dénonçons encore la réforme des lycées professionnels.

Les annonces par le ministre Ndiaye de fermetures de filières, de postes et les propositions de reconversion en école, en collège ou sur des missions qui n'ont rien à voir avec l'enseignement, placent les agents dans une situation d'incertitude et de souffrance au travail, comme les personnels des filières GA dont la situation reste scandaleuse.

Subordonner l'Ecole aux bassins d'emploi avec la volonté de donner la carte des formations à des « CNR » locaux, composés de personnels, d'acteurs économiques et des collectivités locales, pour conditionner le maintien des filières et des postes à la mise en place de « projets particuliers », c'est soumettre l'enseignement sous statut scolaire aux pressions locales les plus diverses, c'est fermer des filières prétendument « non-insérantes. », c'est nier notre vocation première qui est de former des citoyens éclairés et c'est donc enlever toujours plus de sens à notre métier !

Et la liste des offensives contre l'Ecole est si longue encore que l'on se demande si le Président de la République n'a pas une réelle volonté de la détruire : la loi Rilhac, les évaluations d'écoles, la décision de la suppression de la technologie en 6ème, et plus largement la loi de Transformation de la fonction publique ?! Autant d'idées funestes et peu propices à l'épanouissement des personnels de l'Education nationale - sans parler de l'épanouissement étouffé d'un enseignement public laïque, un et indivisible, et garant de l'égalité des droits.

Nous n'oublierons pas de parler de la situation des personnels précaires que sont les AESH et les AED - pour lesquels on prévoit qu'ils seront désormais interchangeables. Que de beaux bouquets de mépris… n'en jetez plus, c'est trop !

Surtout quand à cette logique de destruction de la fonction publique et de ses personnels s'ajoutent la réforme des retraites qui veut nous contraindre à travailler 2 ans de plus dans ce serein environnement, la contractualisation à tout crin, la fin du statut, les fermetures de services, les CAP vidées de leur substance, le SNU, le bac du mois de mars et les diplômes nationaux qui vacillent au profit d'une tambouille locale… Bref ! Si l'on se réfère à la définition de l'OMS… les personnels que vous avez sous votre responsabilité sont en mauvaise santé ! Et il est de votre devoir que de les écouter… a minima.

Concernant la nomination d'un référent harcèlement indiquée à l'ordre du jour, nous ne sommes pas favorables à sa mise en place. FO n'a pas voté les textes Fonction publique sur ce sujet.

Et pour la FNEC FP-FO, il n'est pas question de minorer ces problématiques qui pourraient exister mais de considérer qu'elles relèvent du cadre général du Statut. Il existe pour nous un danger de voir un glissement du traitement de la protection fonctionnelle garantie à l'agent par l'employeur dans le cadre du Statut et que la hiérarchie puisse ainsi se dédouaner des responsabilités qui sont les siennes sur ce « référent ». Par ailleurs, certains aspects censés être de la prérogative de ce référent peuvent dans certains cas relever des missions de personnels fonctionnaires d'Etat tels que les assistants sociaux ou les médecins de prévention. Ces corps de fonctionnaires étant maintenus par l'Etat employeur dans une situation de sous-effectif notoire, il nous paraît prioritaire de recruter les personnels nécessaires plutôt que de promouvoir ce type de « fonctions ».

Le premier des mandats que porte dans cette instance la FNEC FP-FO reste la nécessité d'une véritable prévention primaire.

La FNEC FP-FO rappelle par ailleurs son opposition à la nouvelle mouture des comités médicaux, qui prolongent les attaques menées contre les instances représentatives et qui ne va pas dans le sens d'une meilleure protection des agents. La disparition de la présence obligatoire des spécialistes en est un exemple significatif.

Pour conclure, nous réaffirmons les revendications suivantes :

- un véritable plan de recrutement et de titularisation pour répondre aux besoins urgents et à la fatigue de tous les agents.
- l'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de toutes les contre-réformes citées qui impactent gravement les personnels et qui sont assénées via un arsenal anti-démocratique.
- des réponses concrètes et convaincantes aux situations de détresse qui s'enkystent et laissent les personnels totalement démunis.
- et enfin une reconnaissance salariale et humaine à la hauteur de nos missions et de notre investissement, et ce sans contrepartie!

Nous soutenons ce jour-même la grève pour dire non à l'acte 2 de l'école inclusive et les rassemblements d'AESH qui se battent pour la reconnaissance de leur mission .

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC FP-FO
Lætitia Calbet, Christophe Grimaux,
Reynald Diranzo, Eric Mouchet.